Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215600222-20260408-2026_0804_2-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2026_0804_2

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six
Le mercredi 08 avril 2026 à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Conseil Municipal : séance du 08 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 15
Convocation et affichage : 03 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 15
Convocation et affichage : 03 avril 2026
Présents : Guillaume GRANNEC, Liza HÉRRISSON, Yannick LE NOCHER, Céline DANIBO, Jean-Claude SITRUK, Jean-Jacques PEYRE, Nadine OLZSER, Guillaume BRULÉ, Pascal FRIBOURG, Marianne DANO, Mathieu BRINDEAU.
Absents excusés : Laurent CAHET (pouvoir à Jean-Claude SITRUK), Elodie DECOURCHELLE (pouvoir à Liza HÉRRISSON), Nolwenn GUÉNÉDAL (pouvoir à Céline DANIBO), Chloé LEFRANC (pouvoir à Guillaume BRULE),
Secrétaire de séance : Nadine OLZSER

Règlement intérieur du conseil Municipal
Arrivée de Liza HÉRISSON
L'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Le règlement intérieur peut être déféré au tribunal administratif. ».

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés
-les règles de convocation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :
- d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur Le Maire.

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance
Nadine OLZSER

Fait à BRANDIVY, le 15 AVRIL 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE BRANDIVY 56590 (MORBIHAN)

Guillaume GRANNEC

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.